



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2009

Le 11 juin 2009 à 18 h 30,
le Conseil Municipal de la Ville de Cluses, légalement convoqué le 4 juin 2009,
s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean Claude LEGER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

LEGER JC

Adjointes :

TAVERNIER JC – DEVANT P – SALOU N – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P –
PASQUIER MP

Conseillers :

THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F – MONNET A – DURUPT G VARESCON
R – GOJON ML – PREVIGNANO B — MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J
PERILLAT A – GALLAY P – DELSANTE S – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L
VERNAY A – MARTIN D – MAUREL M

ABSENTS/EXCUSES :

MIVEL JL procuration à M. le Maire
METRAL G procuration à HUGARD C
PICHOT J procuration à GANDER Y
EVERAERE M procuration à VARESCON R

Madame Rachel VARESCON est désignée par le Conseil pour remplir **les fonctions de secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur les procès verbaux des séances du 17 février 2009 et du 10 mars 2009.

Monsieur GALLAY : « Notre groupe fait les mêmes observations que les dernières fois, sur la rédaction au plus près du procès verbal. Alors, nous avons décidé de changer de rythme de façon à ce que vous soyez davantage à notre écoute, de parler à la fois distinctement, fort et calmement de façon à pouvoir retrouver dans les procès verbaux exactement ce que nous avons dit. »

Monsieur le Maire : « C'est très bien. Ecoutez, moi je ne porte pas de jugement parce que je ne l'ai pas vu mais tout ce que je peux vous dire c'est que la personne qui fait ça, qui de plus est... »

Monsieur GALLAY : « Non, mais ce n'est pas facile mais à deux, trois endroits, Monsieur le Maire et moi-même, nous sommes inaudibles. Alors nous devons peut-être améliorer notre élocution. »

Monsieur le Maire : « Si c'est inaudible, c'est que manifestement il y a un dysfonctionnement, alors d'accord. »

Après l'observation de Monsieur GALLAY, les procès verbaux sont donc adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- Demande d'adoption d'un arrêté de périmètre d'une communauté de communes

ADMINISTRATION

Demande d'adoption d'un arrêté de projet de périmètre d'une communauté de communes associant Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Scionzier et Theyez

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe 1 : Diagnostic Territorial « Communauté de communes Vallée de l'Arve 29 04 09 »

Annexe 2 : « Rapport financier et fiscal Stratorial »

Annexe 3 : Orientations, compétences

Annexe 4 : Carte

Il est envisagé que soit créée une communauté de communes regroupant un ensemble de communes engagées dans une démarche ouverte (1), cohérente (2) et ambitieuse (3) tout en respectant l'obligation juridique de former un territoire communautaire d'un seul tenant et sans enclave.

Depuis mars 2008, au lendemain du renouvellement des conseils municipaux, ont été engagés des rapprochements entre les collectivités, comme jamais la vallée n'en avait connu. Un large consensus s'est dégagé dès l'automne 2008, en vue de la création d'une structure intercommunale intégrée, avec la ferme intention d'aboutir au 1^{er} janvier 2010.

Dans ce sens, une étude est menée visant à optimiser et rationaliser le paysage intercommunal organisé jusqu'à présent sous forme de multiples syndicats. Ce projet volontaire, porté par les Maires solennellement dans une déclaration commune signée le 21 novembre 2008, repose sur la triple exigence

de pertinence du périmètre géographique, d'une répartition rationnelle des compétences entre l'EPCI envisagé et les communes, et d'une mutualisation efficiente des moyens.

Cette intercommunalité de projet est conçue comme une opportunité pour renforcer les complémentarités et les solidarités entre nos communes et également comme un moyen de nouer des partenariats étroits avec les territoires voisins.

1) Une démarche ouverte

Le périmètre souhaité comprend les communes suivantes, par ordre alphabétique : Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Scionzier et Thyez. Ce bassin de vie, fort de 41 000 habitants, se situe au cœur de la vallée de l'Arve entre Mont-Blanc et Léman.

La communauté se veut ouverte, soit dès après sa création, soit au fil des ans, aux communes limitrophes volontaires.

2) Une démarche cohérente

Ce territoire est fort de son unité historique, humaine, économique, touristique, sociale et environnementale.

Riche d'une unité historique séculaire, le territoire s'est développé au cours des deux derniers siècles en emboîtant le pas de l'industrialisation dans un territoire éminemment rural.

Au cours du 20^{ème} siècle, le développement de l'horlogerie puis du décolletage et de la micro mécanique, s'y est fait non pas avec une opposition entre vallée et balcons, mais avec une interaction entre activités agricoles et industrielles. Aussi, tout naturellement, à l'aube du 21^{ème} siècle, les industries de pointe se conjuguent avec la préservation des paysages nécessaire au développement touristique.

Cet héritage historique confère à ce territoire une cohésion entre les diverses parties de la future communauté.

Une réelle unité humaine et sociale autour de Cluses, ville-centre naturelle de 18 337 habitants, s'est développée, en harmonie avec les communes péri-urbaines et les communes de balcon. S'affranchissant des découpages administratifs et politiques, les lieux de vie, les services de proximité, les trajets domicile-travail, le tissu associatif s'organisent à l'échelle de la communauté envisagée.

Ce territoire regroupe 15 000 emplois dans l'industrie soit deux emplois salariés sur trois. L'industrie, et en particulier le décolletage, reste le cœur de métier de la vallée avec un savoir faire mondialement reconnu et une capacité des acteurs à s'adapter aux situations de crise. Ainsi, la communauté de communes devra traiter les nombreux enjeux liés à l'activité économique tant en matière industrielle, agricole, touristique que de services.

Cette richesse partagée est également environnementale. Les écosystèmes et les paysages sont un trésor rare, commun à l'ensemble des membres de la future communauté. Il doit s'agir d'un axe prioritaire que de préserver cette richesse. Sur ce territoire à forte dynamique économique, l'intégration des enjeux environnementaux du développement durable constitue un nouvel atout, synonyme de performance économique. En conjuguant l'ensemble de ces politiques économiques, industrielles, agricoles et touristiques avec les enjeux du développement durable, la future communauté de communes entend valoriser ces nombreux atouts.

Les communes de la vallée forment un tissu urbain, péri-urbain et rural continu et constituent par ailleurs le cœur de la vallée industrielle. En complémentarité, les communes balcons et de montagne tournées vers la vallée, offrent des espaces naturels, agricoles et résidentiels de respiration et de loisirs, autour d'un même bassin de vie.

A l'heure où le Gouvernement engage une réflexion sur les strates administratives de notre pays, ce projet vise à s'appuyer sur une forte cohérence territoriale.

3) Une démarche ambitieuse pour le territoire

La création de cette communauté permettra de se doter d'un outil à la mesure des enjeux économiques et sociaux et ainsi de préparer l'avenir du territoire.

C'est à l'issue d'un travail approfondi entre communes qu'a été élaboré un pré-projet de compétences articulé autour des enjeux majeurs que sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, les transports publics, le logement, l'habitat et les services à la population et qu'il s'agira d'affiner après l'adoption par le Représentant de l'Etat dans le Département d'un arrêté de projet de périmètre. En annexe se trouvent le diagnostic territorial, le diagnostic financier et fiscal, les orientations sur les compétences.

En matière de gouvernance, un consensus s'est dégagé afin d'assurer une représentativité équilibrée de chaque commune sur la base d'une représentation démographique.

Il s'agit de doter le futur EPCI de véritables compétences qui apporteront aux habitants de réels services faisant défaut actuellement tout en mutualisant les savoirs et les richesses au profit de chacun.

Par ce projet, le territoire consacre un interlocuteur unique et se dote de l'outil adapté pour anticiper et accompagner les réformes tant institutionnelles que fiscales en cours ou à venir.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- **De demander au Représentant de l'Etat que soit adopté un arrêté de projet de périmètre au sens des dispositions de l'article L. 5211-5 du CGCT en vue de la création d'une communauté de communes au premier janvier 2010, associant Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Scionzier et Thyez.**
- **De confier au Maire l'exécution de la présente délibération.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL(PROC) – SALOU N METRAL G(PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J(PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M (PROC) – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J
	NPPV*	6	PERILLAT A – GALLAY P – DELSANTE S – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	ABSTENTION	3	VERNAY A – MARTIN D – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

* NPPV = Ne Participe Pas au Vote

Les débats et la question orale seront détaillés dans le procès verbal de la séance.

Ce document est à votre disposition à la Direction Générale.

La séance est levée à 19h55.

Vu pour être affiché **le 15 juin 09**, conformément aux prescriptions de l'article L 2121 – 25 du CGCT.

Le Maire,

Jean-Claude LEGER

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.